

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## Projets de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Rocheservière et modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de communes Terres de Montaigu

Par arrêté n°ARRAE\_2023\_063 du 06 juillet 2023, le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique concernant les projets de modification des deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du territoire.

L'enquête publique unique est organisée du mardi 03 octobre 2023 à 9h30 au vendredi 03 novembre 2023 à 17h30 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs. Les projets portent notamment sur des modifications du rapport de présentation, des règlements écrit et graphique, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des annexes de chacun des PLUi. Ces modifications visent à corriger des erreurs matérielles et effectuer des modifications des différentes pièces du PLUi, notamment du règlement écrit, qui ne remettent pas en cause les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des PLUi. Le dossier d'enquête publique comportera deux notices explicatives présentant les évolutions de chacun des PLUi. Par avis conforme n°PDL-2023-6824 et n°PDL-2023-6825 en date du 15 mai 2023, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Pays de la Loire n'a pas soumis les projets de modification à évaluation environnementale, après examens au cas par cas réalisés par la personne publique. Les avis des personnes publiques et de la MRAe seront joints au dossier d'enquête publique.

Le siège de l'enquête publique est fixé à Mon Espace Habitat – Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15 Place du Champ de Foire – 85600 MONTAIGU-VENDEE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations et propositions de la manière suivante :

- Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Cugand, L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers et à Mon Espace Habitat - Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et jours fériés. Le dossier y sera disponible en version papier. Le dossier sera également disponible en version numérique au siège de l'enquête situé à Mon Espace Habitat, sur un poste informatique mis à disposition.
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à : Mon Espace Habitat – Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15 Place du Champ de Foire – 85600 MONTAIGU-VENDEE.
- Par courriel à l'adresse suivante : [plui@terresdemontaigu.fr](mailto:plui@terresdemontaigu.fr) en rappelant la référence « Enquête publique unique ».

L'ensemble du dossier sera également disponible sur les sites internet des communes de La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Cugand, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Par décision du Tribunal Administratif de Nantes n°E23000095/85 du 07 juin 2023, Monsieur Marc BEAUSSANT, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations écrites et/ou orales du public, les :

- Mardi 03 octobre 2023 de 9h30 à 12h30 à Mon Espace Habitat – Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
- Lundi 09 octobre 2023 de 14h30 à 17h30 en mairie de L'Herbergement
- Jeudi 12 octobre 2023 de 16h à 18h en mairie de Treize-Septiers
- Samedi 21 octobre 2023 de 9h à 12h en mairie de Rocheservière
- Mercredi 25 octobre 2023 de 9h à 12h en mairie de Cugand
- Vendredi 03 novembre 2023 de 14h30 à 17h30 à Mon Espace Habitat – Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Seront prises en compte, les observations parvenues pendant l'enquête publique fixée du mardi 03 octobre 2023 à 9h30 au vendredi 03 novembre à 17h30 inclus. Seules les observations reçues par voie dématérialisée dans les délais fixés, seront accessibles sur les sites internet des communes de La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Cugand, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, dans les meilleurs délais, et pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être obtenue auprès du Pôle Aménagement et Environnement, responsable des projets, au 02.51.46.46.14 ou par voie postale, à Mon Espace Habitat - Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15 Place du Champ de Foire – 85600 MONTAIGU-VENDEE ou par courriel à l'adresse suivante : [plui@terresdemontaigu.fr](mailto:plui@terresdemontaigu.fr) en rappelant la référence « Enquête publique unique ».

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable des projets et lui communiquera ses observations consignées dans un procès-verbal de synthèse unique. Le responsable des projets disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Terres de Montaigu, son rapport unique et ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes initialement requises, ainsi que les registres d'enquête publique.

Pendant un an, à compter de la réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie de La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Cugand, L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers et à Mon Espace Habitat - Terres de Montaigu et sur les sites internet des communes de La Bernardière, La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Cugand, L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Au terme de l'enquête, chaque modification pourra être approuvée par délibération de l'organe délibérant de Terres de Montaigu. Les projets de modification pourront être éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, avant leur approbation.

Le Président,  
Antoine CHÉREAU

